

PRÉSENTATION DU SUJET

MATÉRIEL AUTORISÉ

- Liste des comptes du Plan Comptable Général à l'exclusion de toute autre information sous forme de tableaux, schémas ou commentaires ;
- Calculatrice : circulaire 99.186 du 16 novembre 1999 : "Le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante".

Les échanges de machines entre candidats, la consultation de notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire de fonctions de transmission des calculatrices sont interdits.

Compétences	Travail à faire	Annexes	Documents à rendre	Barème	Évaluation
ENTREPRISE PERRON					
2.5. Participer à la préparation et au suivi des opérations de vente 3.1.3 Rédiger des messages écrits à caractère courant	DOSSIER 1			30	
	Travail Calculer la ristourne Rédiger un projet de lettre	A, B, C	1		
2.8 Participer à la comptabilité des opérations courantes ✓ Précomptabiliser des pièces comptables	DOSSIER 2			38	
	Travail Précomptabiliser des pièces comptables sur bordereaux de saisie	D à N	2, 3		
2.4. Participer à la préparation et au suivi des opérations d'achat de biens et de services extérieurs 2.5. Participer à la préparation et au suivi des opérations de vente ✓ Mettre à jour les stocks d'achat	DOSSIER 3			9	
	Travail Compléter le tableau des anomalies Contrôler les calculs de la fiche de stock	O, P	4		
2.9. Participer aux opérations relatives à la taxe sur la valeur ajoutée 2.11 Participer à la tenue de la comptabilité informatisée	DOSSIER 4			23	
	Travail Préparer le calcul de la TVA à décaisser	Q	5		
	Établir la déclaration de TVA Préparer le chèque de règlement Précomptabiliser la déclaration et le règlement		6 7 8		
	Analyser une feuille de calcul et organiser un classeur	R	9		
3.2.3. Gérer le temps ✓ Tenir et mettre à jour un agenda 3.1.2. S'intégrer dans une équipe de travail ✓ Rendre compte de son travail	DOSSIER 5			20	
	Travail Compléter un agenda	S	10		
	Travail Rédiger un compte-rendu				

Ce sujet comporte 26 pages numérotées de 1/26 à 26/26.

À la fin de l'épreuve, le candidat doit rendre :

- sa copie de composition,
- les documents complétés de 1 à 10.

BEP Métiers de la comptabilité	
EP2 – ÉPREUVE TECHNIQUE : Activités professionnelles sur dossier	1/26

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

ÉTS PERRON

SARL au capital de 60 000 €
60 avenue de la Gare – BP 9
45600 SULLY SUR LOIRE
Tél : 02 38 36 27 16
Fax : 02 38 36 59 65
www.bois.perron.com
Courriel : bois-perron@wanadoo.fr

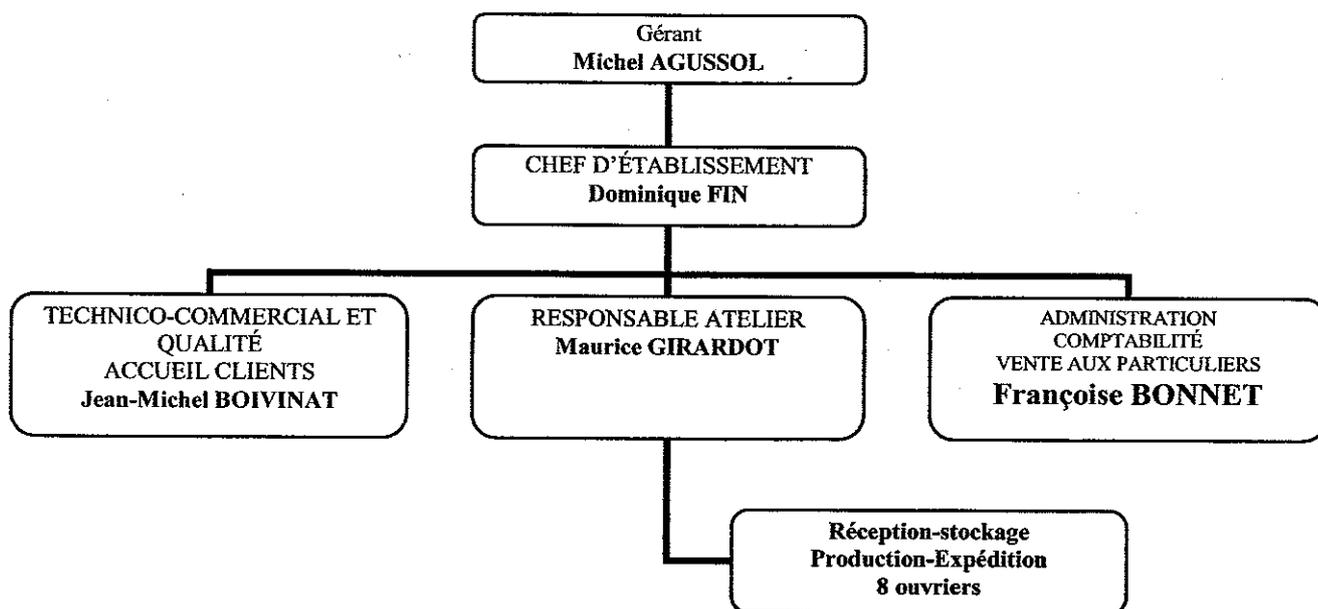


SIRET : 300 647 765 00019
N° Intracom : FR 59 300 647 765
RC Montargis : 75 B 33
Horaires : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et
de 13 h 30 à 17 h 30
Le samedi matin de 10 h 00 à 12 h 00

ACTIVITÉ

Négoce bois et dérivés.

ORGANIGRAMME



BEP Métiers de la comptabilité

EP2 – ÉPREUVE TECHNIQUE : Activités professionnelles sur dossier

2/26

ORGANISATION COMPTABLE

PRINCIPAUX CLIENTS

Usines, entreprises diverses, particuliers.

TVA : Régime du réel normal - Taux à 19,6 %

EXERCICE COMPTABLE : du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006

JOURNAUX UTILISÉS :

- **AC** : Achats et avoirs sur achats
- **VE** : Ventes et avoirs sur ventes
- **BQ** : Banque
- **CA** : Caisse
- **OD** : Opérations diverses

Les acquisitions d'immobilisations s'enregistrent dans le journal des achats.

DOCUMENTATION FISCALE :

La TVA n'est déductible qu'à concurrence de 80 % de son montant en ce qui concerne les gazoles utilisés comme carburant pour des véhicules et engins exclus du droit à déduction (CGI art. 29846&°b ; BO 3 D-3-01).

Extrait du plan de comptes de l'entreprise

Compte	Intitulé	Compte	Intitulé
401000	Fournisseurs		
401AXA	AXA Assurances	512100	Banque B R O Groupe CIC
401BAR	BARILLET Sté Exploitation Forestière	512200	Société Générale
401BOI	Scierie Jean-Pierre BOILLOT S.A.		
401CEG	CEGID	606110	EDF Eau Gaz
401EDF	EDF Eau Gaz	606140	Carburant
401ELF	Station Elf	606300	Fournitures d'entretien
401EUR	EURONET	606310	Petit outillage
401FRT	France Telecom	606400	Fournitures de bureau
401999	Fournisseurs divers	606800	Vêtements professionnels
404PEU	PEUGEOT MOUSSET	615200	Entretien locaux
		615510	Entretien Mat Outillage
411000	Clients	615520	Entretien Mat Transport
411ALS	ALS PRODUCTION	615600	Maintenance
411ARM	ARVIN MERITOR		
411AUS	SA AUPEM-SEFLI	707100	Ventes entreprises
411BGA	Brasserie du Gâtinais	707200	Ventes usines
411CHA	CHAUVET Bâtiment	707300	Ventes particuliers
411LOG	Logistique International		
411SAN	SANOFI WINTHROP		
411999	Clients particuliers		

BEP Métiers de la comptabilité

Mise en situation

Vous venez d'intégrer le service comptable et administratif de l'entreprise Perron. Monsieur Agussol signe tous les documents ;

Le 6 juin, votre responsable Françoise BONNET vous demande de traiter les dossiers suivants :

DOSSIER 1 : Gestion des clients

Le client S.A. ARVIN MERITOR réclame sa ristourne bimestrielle pour la période du 01/03/2006 au 30/04/2006.

Madame BONNET vous remet :

- un extrait des conditions générales de vente (Annexe A),
- un extrait du grand-livre (Annexe B).

Travail à faire :

sur le document 1

- Effectuer les calculs préparatoires à la saisie de la facture d'avoir.

Madame BONNET vous remet une lettre, annotée, du client Logistique International (Annexe C).

Travail à faire :

sur votre copie

- Préparer le projet de courrier à adresser à ce client.

DOSSIER 2 : Précomptabilisation de documents

Madame BONNET vous demande d'enregistrer des pièces comptables.

Pour cela, elle met à votre disposition :

- l'organisation comptable (page 3),
- les documents à enregistrer (Annexes D à N).

Travail à faire :

sur les documents 2 et 3

- Précomptabiliser les pièces comptables

DOSSIER 3 : Suivi des stocks

Madame BONNET vous demande de contrôler la fiche de stock de l'article "Corniche Pin des Landes 28 mm".

Vous disposez pour ce travail :

- des bons d'entrée et de sortie (Annexe O),
- de la fiche de stock à contrôler (Annexe P).

Travail à faire :

sur le document 4

- Compléter le tableau des anomalies.
- Répondre aux questions.

DOSSIER 4 : TVA

Vous êtes chargé(e) de traiter la déclaration de TVA du mois de mai 2006.

Vous disposez pour ce travail de la balance partielle de la classe 4 (Annexe Q)

Travail à faire :

sur le document 5

- Compléter le tableau préparatoire au calcul de la TVA

sur le document 6

- Remplir la déclaration de TVA

sur le document 7

- Si nécessaire préparer le chèque de règlement à présenter à la signature

sur le document 8

- Comptabiliser la déclaration de TVA et si nécessaire le règlement

Madame BONNET, voudrait informatiser chaque mois, le calcul de la TVA. Elle vous demande de lui apporter des précisions concernant le tableau préparatoire de ce calcul.

Vous disposez :

- de la page écran de la feuille de calcul (annexe R)

Travail à faire :

sur le document 9

- Répondre aux questions

DOSSIER 5 : Gestion d'un agenda

Madame BONNET vous demande de la remplacer au standard. Elle vous remet :

- les quatre derniers appels reçus (Annexe S).

Travail à faire :

sur le document 10

Mettre à jour l'agenda de M. Agussol

sur votre copie

- Rendre compte à Monsieur AGUSSOL des nouveaux rendez-vous pris.



Conditions générales de vente (extrait)

Ristournes

Une ristourne tous les deux mois, calculée sur le *chiffre d'affaires HT* est accordée à nos meilleurs clients selon le barème suivant:

- - de 1 000 à < 2 000 2 %
- - de 2 000 à < 4 000 3 %
- - >= 4 000 4 %

La ristourne fera l'objet d'un avoir envoyé le mois suivant la période de référence.

EXTRAIT DU GRAND LIVRE

GRAND LIVRE PARTIEL du compte 411ARM au compte 411ARMZZZZ

du : 01/03/2006

au : 30/04/2006

Hors incitations

Hors simulation

Avec Comptes solides

Hors écritures lettrées

En Euros

Mvt	JL	Date écriture	No de pièce	Libellé de l'écriture	V	Montant débit	Lett.	Montant crédit	Solde cumulé
411ARM ARVIN MERITOR									
1	VE	09/03/06	F030020	F030020	V	1 034.00		0.00	1 034.00
2	VE	15/03/06	F030060	F030060	V	389.00		0.00	1 423.00
3	VE	20/03/06	F030065	F030065	V	563.23		0.00	1 986.23
4	VE	27/03/06	F030097	F030097	V	897.60		0.00	2 883.83
5	VE	30/03/06	F030104	F030104	V	466.78		0.00	3 340.61
6	VE	03/04/06	F040001	F040001	V	123.89		0.00	3 464.50
7	VE	10/04/06	F040034	F040034	V	1 098.00		0.00	4 562.50
8	VE	13/04/06	F040065	F040065	V	83.45		0.00	4 645.95
9	VE	19/04/06	F040078	F040078	V	542.67		0.00	5 188.62
10	VE	25/04/06	F040100	F040100	V	435.92		0.00	5 624.54
34	BO	28/04/06	5672395	ARVIN MERITOR CH 5672395	V	0.00		1 034.00	4 590.54
35	BO	28/04/06	5672398	ARVIN MERITOR CH 5672398	V	0.00		389.00	4 201.54
36	BO	28/04/06	5684634	ARVIN MERITOR CH 5684634	V	0.00		563.23	3 638.31
37	BO	28/04/06	5684645	ARVIN MERITOR CH 5684645	V	0.00		897.60	2 740.71
38	BO	28/04/06	5684653	ARVIN MERITOR CH 5684653	V	0.00		466.78	2 283.93
11	VE	28/04/06	A040001	A040001	V	0.00		80.13	2 203.80
COMpte 411ARM						5 624.54		3 420.74	2 203.80
CLASSE 4						5 624.54		3 420.74	2 203.80
TOTAL GRAND LIVRE						5 624.54		3 420.74	2 203.80

Codification des documents :

Factures : F

Avoirs : A

Chèques : CH

Suivi du mois et du numéro chronologique du document.

BEP Métiers de la comptabilité

EP2 – ÉPREUVE TECHNIQUE : Activités professionnelles sur dossier

7/26

LOGISTIQUE INTERNATIONALE

2066 rue du Dr Schweitzer
45200 AMILLY

☎ 02.38.98.72.48

☎ 02.38.98.09.21

Monsieur le Directeur
Ets PERRON
60 av. de la Gare
45600 SULLY/LOIRE

Vos réf. :

Nos réf. :

Cde/JB

Objet :

N/commande du 15/05

Amilly,
le 3 juin 2006

Monsieur,

Notre commande référencée ci-dessus devait nous être livrée sous 15 jours.

Or, malgré notre appel téléphonique du 31/05 et votre promesse de nous faire parvenir les articles le 2/06 au plus tard, la livraison n'a toujours pas été effectuée.

Ces articles nous font défaut. Tout retard supplémentaire nous serait préjudiciable.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir nous expédier notre commande sous 24 heures, faute de quoi, nous serions contraints d'annuler notre ordre.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Responsable Commercial,
J. BONNEFOY

A traiter en urgence ! le 06/06

Notre fournisseur a eu du retard pour nous approvisionner, mais nous sommes en mesure de livrer la totalité de la commande dès demain matin.

Accordez, au titre d'un dédommagement 5 % de remise sur toute la commande.

A présenter à la signature de M. Agussol

Annexe D

Date	01/06/2006
Ordre	France
	Telecom
Objet	Facture téléphone
Montant du chèque	54,29
Banque BRO	
00001249	

Annexe E

PIECE DE CAISSE N° 31	
Recettes	Dépenses
	21,20
Timbres poste Le 1 ^{er} juin 2006	

Annexe F

ETS PERRON 60 avenue de la Gare 45600 SULLY-SUR-LOIRE A Sully		Le		Contre cette Lettre de change stipulée SANS FRAIS Veuillez payer la somme indiquée à l'ordre de nous-mêmes		Mention L.C.R. s'il y a lieu	
Montant pour contrôle	Date de création	Echéance	Montant				
125,69 €	01/06/2006	31/07/2006	125,69 €				
R.I.B. du tiré	Domiciliation						
30013 02598 6585624453 67	BRO - CIC						
Code établ.	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	45600 SULLY-SUR-LOIRE			
Valeur en marchandises		Nom	et adresse		Signature		
Acceptée le 03/06/2006 M. BRUNOT		SANOFI WINTHROP 748 rue du Maréchal Juin		F. Bonnet			
Bon pour aval		du tiré 45200 MONTARGIS		Ne rien inscrire en dessous de cette ligne			

Annexe G

	STATION SERVICE ELF 16, av Clémenceau 45600 Sully sur Loire tel 02 38 85 47 96 N° siren 008 370 400 00014 APE 505z	
	Le <u>02-juin-06</u>	
M <u>AGUSSOL</u>		
	<i>ttc 45 € gasoil</i>	
	<i>dont TVA 19,60 %</i>	
	Véhicule de tourisme mis à disposition de M. Agussol	
elf COMPÉTITION		

Annexe H

PIECE DE CAISSE N° 25	
Recettes	Dépenses
	45,00
Station Elf Gazole pour le véhicule de M. AGUSSOL Le 2 juin 2006	

Annexe I

CEGID
Projeté de gestion
Solutions Informatiques

FACTURE N° 5159595 Date : 03/06/2006

Client 91077016 FR-59300647765
SARL PERRON
60 Avenue de la Gare
45600 SULLY-SUR-LOIRE

2227/1321

Client facturé 91077016 FR-59300647765
SARL PERRON
60 Avenue de la Gare
45600 SULLY-SUR-LOIRE

Client livré 91077016 FR-59300647765
SARL PERRON
60 Avenue de la Gare
45600 SULLY-SUR-LOIRE

Accédez au service :
-> Par votre portail : www.cegid.fr
-> Par votre téléphone au 0825 07 00 25
-> Pour CEGID DIRECT au 0825 00 30 10

DO 001 MA 015 A6 215 CA 200 IC 202 TV D40

CODE	DÉSIGNATION	QTE	P. U. BRUT	P. U. NET	MONTANT
	CONTRAT MAINTENANCE N° 0712906 / 00 PERIODE DU 01/05/2006 AU 30/06/2006 HUCC00016/01 CE 6TD DE SK 7000 8 Y COMP AG N° 8849A V D 26666/8458 F33A A 707	3	12,86	12,86	38,58
	Escompte 2%				0,77
BASE			37,81		37,81
TVAUX			19,60%		7,41
MONTANT			7,41		45,22

CONDICTIONS DE PAIEMENT : 30 JOURS
T.V.A acquitte sur les débite - T.V.A/CEB Fr-52 327 888 111
CEGID Société Anonyme au capital de 8 008 533,90 euros - 327 888 111 RCS LYON
Veuillez adresser vos règlements à :
CEGID COMPTABILITE CLIENTS : 0820 42 00 70 (016.616.616)
52 quai Paul Sédailhan

Annexe J

 **ÉTABLISSEMENTS PERRON**
Maison fondée en 1885

60 avenue de la Gare
B.P. 9
45600 SULLY-SUR-LOIRE
Téléphone : 02.38.36.27.16
Télécopie : 02.38.36.59.65
www.bois-perron.com
E-mail : bois-perron@wanadoo.fr

BOIS ET DERIVES
ISOLATIONS
PANNEAUX
MENUISERIE
LOTS DIVERS etc...
CASSERIE

S.A.R.L. au capital de 60.000 €
R.C. Montargis 75 8 33
Siret 300 647 765 00019
FR 59 300 647 765

FACTURE N° 060007
Rdf fournisseur : 74 969
Date 4 juin 2006
Client n° 411AUS
SA AUPEM-SEPLI
RUE LAVOISIER
45504 GIEN CEDEX

Code	Description	Quantité	P.U. BRUT	Premise	P.U. NET	MONTANT	Code TVA
VPL08	Codes 2550 x 1250 avec fournitures	20	12,00		12,00	240,00	2
Entreprise							
<i>Pénalité de retard : 1,5 % du taux de l'intérêt général par mois de retard. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.</i>							
Port2	Port forfaitaire	1	30,00			30,00	
						TVA 2	
						Base :	270,00
						Taux :	19,60%
						Montant :	52,92
						T.T.C.	€ 322,92
						TOTALUX	270,00
						H.T.	52,92
						T.V.A.	52,92

Conditions de règlement : Paiement sur facture par "R" à l'acceptation au 31/07/2006



ÉTABLISSEMENTS PERRON

Maison fondée en 1885

60 avenue de la Gare
B.P. 9
45600 SULLY-SUR-LOIRE
Téléphone : 02.38.36.27.16
Télécopie : 02.38.36.59.65
www.bois-perron.com
E-mail : bois-perron@wanadoo.fr

BOIS ET DERIVÉS
ISOLATIONS
PANNELUX
MEUBLES
PLOTS DIVERS etc.
CAISSERIE

S.A.R.L. au capital de 60.000 €
R.C. Montargis 75 B 33
Siret 300 647 765 00019
FR 59 300 647 765

Annexe K

FACTURE N° 060003
AR VIN MERITOR
105 Route d'Orléans
B.P. 28
45600 SULLY-SUR-LOIRE

Réf fournisseur : 13176
Date : 5 juin 2006
Client n° : 411ARM

Code	Désignation	Quantité	P.U. BRUT	Remise	P.U. NET	MONTANT	Code TVA
BC678	Panneau prédécoupé en aggloméré	100	6,60	1,5%	6,50	650,00	2
Usine							
Pénalité de retard : 1,5 % du taux de l'intérêt général par mois de retard. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.							
Port	Port forfaitaire	1	20,00			20,00	
TVA 2						TOTALUX	
Base :	670,00	H.T.		670,00			
Taux :	19,60%	T.V.A.		131,32			
Montant :	131,32	T.T.C.		€ 801,32			

Conditions de règlement : Paiement sur facture par chèque au 30/06/2006

ÉTABLISSEMENTS PERRON

Maison fondée en 1885

60 avenue de la Gare
B.P. 9
45600 SULLY-SUR-LOIRE
Téléphone : 02.38.36.27.16
Télécopie : 02.38.36.59.65
www.bois-perron.com
E-mail : bois-perron@wanadoo.fr

BOIS ET DERIVÉS
ISOLATIONS
PANNELUX
MEUBLES
PLOTS DIVERS etc.
CAISSERIE

S.A.R.L. au capital de 60.000 €
R.C. Montargis 75 B 33
Siret 300 647 765 00019
FR 59 300 647 765

Annexe L

AVOIR N° A060026
ETS CHAUVET BATIMENT
2 avenue du Général de Gaulle
77250 VILLEMER

Réf fournisseur :
Date : 6 juin 2006
Client n° : 411CHA

Code	Désignation	Quantité	P.U. BRUT	Remise	P.U. NET	MONTANT	Code TVA
TR02	Forne retour de marchandises Panneau contreplaqué Okoumé ext.	10	59,00	3%	57,23	572,30	2
Entreprise							
Pénalité de retard : 1,5 % du taux de l'intérêt général par mois de retard. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.							
TVA 2						TOTALUX	
Base :	572,30	H.T.		572,30			
Taux :	19,60%	T.V.A.		112,17			
Montant :	112,17	T.T.C.		€ 684,47			

Conditions de règlement : Paiement sur facture par chèque au 30/06/2006

BPP Métiers de la comptabilité



Agent Peugeot - MOUSSET
7 Avenue du Gâtinais
45110 CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

Annexe M

SARL au capital de 27 500 euros
NAF 502Z

SIRET : 96927424500069
Tél : 02.38.58.42.36 Fax : 02.38.58.49.56

N° client: 11327

Établissements PERRON
60 avenue de la Gare
45600 SULLY-SUR-LOIRE

Bon de livraison: VEHNEUF

Facture n°00171

Page : 1

Date : 6 Jun 2006

Marque : PEUGEOT 407 N° d'immatriculation : 1205WWW45 N° de série : VF33BRHZR95454011

Date livraison véhicule : 29 mai 2006

Kilomètres : 55

Désignation	Quantité	Prix HT	Montant
Véhicule Modèle 407 Executive 2.0e 16 V 141 ch	1	24100,00	24 100,00
Équipements de série			
Couleur peinture métallisée gris iceland		430,00	430,00
<u>Options</u>			
Aide au stationnement AR		350,00	350,00
Alarme et super-verrouillage		350,00	350,00
Kit mains bluetooth		250,00	250,00
Immatriculation WW		31,00	31,00
Frais de dossier		25,08	25,08
Plaques WW	2	13,38	13,38

véhicule de tourisme

Montants TVA acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration

Montant total hors taxes	25 549,46
T.V.A. 19,60%	5 007,69
Carte grise	217,00
Net à payer T.T.C.	30 774,15

Modalité de règlement : toutes nos ventes sont payables au comptant, à nos bureaux, à la date de facture, quel que soit le mode de règlement. Par application de l'article 3 de la loi n°92-1442 du 31 décembre 1992 relative aux délais de paiement entre les professionnels, il sera appliqué des pénalités de retard calculées sur les sommes exigibles non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, à savoir, celui égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la date d'exigibilité des dites sommes. Conditions d'escompte : néant.
Réserves de propriété : Le transfert de la propriété des marchandises, objet de la présente facture, est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de la loi n°80-335 du 12 mai 1980.

Annexe N

CIC Banque Régionale de l'Ouest Remise de Chèques n° 0136227

Bénéficiaire : SARL PERRON

Le : 06/06/2006

Signature : *Bonnat*

Nombre de chèques : 3

(Si vous remettez plus de 7 chèques, établissez et joignez un relevé détaillé.)

Banque - Nom de l'émetteur	Montant	Banque - Nom de l'émetteur	Montant
CA - H. Bunkat	158 00		
BNP - H. LEMAIRE particuliers	57 58		
CIC - H. PINCHON	236 30		
		TOTAL REMISE	

Crédit sous réserve de vérification déduite et de bonne foi.

(23)

1 0 5 2 8 0 0 0 2 0 1 8 1 6 2 7 4 6 0 0 0 2 6 . 4 5 1 , 8 8

0136227 7777705287777 7777777777777

BEP Métiers de la comptabilité

EP2 - ÉPREUVE TECHNIQUE : Activités professionnelles sur dossier

13/26

Bon d'entrée N°5003 du 03/05/2006					
Réf.	Désignation	Unité	Qté commandée	Qté livrée	P.U.
STJ99	Corniche Pin des Landes 28 mm	1	12	12	10,20
LCL00	Panneau en lamelles OSB3 hydrofuge 2500 x 125 x 22 mm	1	15	15	39,00

Bon d'entrée N°5004 du 09/05/2006					
Réf.	Désignation	Unité	Qté commandée	Qté livrée	P.U.
TRL02	Panneau contreplaqué Okoumé ext. 2500 x 122 x 18 mm	1	14	14	59,00
BCG78	Panneau prédécoupé agglo. intérieur 1200 x 400 x 18 mm	1	12	12	5,50

Bon d'entrée N°5005 du 10/05/2006					
Réf.	Désignation	Unité	Qté commandée	Qté livrée	P.U.
STJ99	Corniche Pin des Landes 28 mm	1	13	10	12,00
IOP45	Panneau en lamelles OSB3 hydrofuge 2500 x 125 x 15 mm	5	3	3	35,55

Bon d'entrée N°5006 du 17/05/2006					
Réf.	Désignation	Unité	Qté commandée	Qté livrée	P.U.
LCL00	Panneau en lamelles OSB3 hydrofuge 2500 x 125 x 22 mm	2	8	8	23,00

Bon d'entrée N°5007 du 21/05/2006					
Réf.	Désignation	Unité	Qté commandée	Qté livrée	P.U.
STJ99	Corniche Pin des Landes 28 mm	1	11	11	11,50

Bon de sortie N°2234 du 07/05/2006				
Réf.	Désignation	Unité	Q.	
STJ99	Corniche Pin des Landes 28 mm	1	9	
LCL00	Panneau en lamelles OSB3 hydrofuge 2500 x 125 x 22 mm	1	7	

Bon de sortie N°2235 du 20/05/2006				
Réf.	Désignation	Unité	Q.	
STJ99	Corniche Pin des Landes 28 mm	1	5	
BCG78	Panneau prédécoupé en aggloméré d'intérieur 1200 x 400 x 18 mm	1	10	

Bon de sortie N°2236 du 30/05/2006				
Réf.	Désignation	Unité	Q.	
STJ99	Corniche Pin des Landes 28 mm	1	23	

BEP Métiers de la comptabilité

FICHE DE STOCK

Article : **Corniche Pin des Landes 28 mm**
 Stock maxi : 18

Unité : la pièce
 Stock mini : 4

Référence : STJ99
 Stock d'alerte : 6

Date	Libellé	Entrées			Sorties			Stocks		
		Qté	P.U.	Montant	Qté	P.U.	Montant	Qté	P.U.	Montant
01/05/2006	Reprise de stock							16	9,75	156,00
03/05/2006	Bon d'entrée 5003	12	10,20	122,40				28	9,94	278,40
07/05/2006	Bon de sortie 2234				9	9,94	89,49	19	9,94	188,91
10/05/2006	Bon d'entrée 5005	13	12,00	156,00				32	10,78	344,91
20/05/2006	Bon de sortie 2235				5	10,78	53,89	27	10,78	291,02
20/05/2006	Bon de sortie 2235				10	10,78	107,79	17	10,78	183,24
21/05/2006	Bon d'entrée 5007	11	10,50	115,50				28	10,67	298,74
30/05/2006	Bon de sortie 2236				23	10,67	245,39	5	10,67	53,35

Les P.U. sont arrondis à deux décimales

SARL PERRON		En date du : 08/06/2006			
BALANCE POUR LA CLASSE 4					
du : 01/05/2006		au : 31/05/2006			
<i>Hors brouillard</i>		<i>Hors simulation</i>		<i>Avec Comptes soldés</i>	
<i>En Euros</i>					
No de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
445620	TVA DEDUCT. SUR IMMOBILIS.	193.45		193.45	
445660	TVA DEDUCT. SUR ABS	958.11	7.47	950.64	
445710	TVA COLLECTEE	45.15	1 372.61		1 327.46
TOTAL CLASSE 4		1 196.71	1 380.08	1 144.09	1 327.46
TOTAL BALANCE		1 196.71	1 380.08	1 144.09	1 327.46

PAGE ÉCRAN DE LA FEUILLE DE CALCUL

Microsoft Excel - Tableau préparatoire à la déclaration de TVA

Feuille 2

Times New Roman 12

A16

	A	B	C	D	E	F
1						
2	OPÉRATIONS RÉALISÉES EN AVRIL 2006					
3	Opérations	Taux de TVA	Montant HT			
4	Ventes au taux normal	19,60%	3 103,83			
5	Achats de biens et services	19,60%	2 403,70			
6	Acquisitions d'immobilisations	19,60%	301,00			
7						
8	CALCUL DE LA TVA À DECAISSER D'AVRIL 2006					
9	Type de TVA	Montant réel	Montant arrondi à l'euro le plus proche	Observations		
10	TVA collectée	608,35	608,00			
11	TVA déductible sur immobilisations	471,13	471,00			
12	TVA déductible sur autres biens et services	59,00	59,00			
13	TVA à payer	78,23	78,00			
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						

Feuille1 / Feuille2 / Feuille3 /

Demarrer

MESSAGE

Reçu le 06/06/2006 à 8 heures

Destiné à

Nom : M. AGUSSOL

De : M. MARCELLIN

Société SANOFI WINTHROP

☎ : 02.38.28.71.00 📠 : 02.38.28.73.10

 URGENTObjet*Souhaite un RV le jeudi aux environs de 15H30 ou vendredi même heure.**Durée : 1 heure.*

a téléphoné vous rappellera
 veuillez rappeler est venu(e) vous voir

Message reçu par Mme BONNET..

MESSAGE

Reçu le 06/06/2006 à 9 heures

Destiné à

Nom M. AGUSSOL

De : M. VALENTIN

Société

☎ : 02.38.28.28.28 📠 : 02.38.28.28.27

 URGENTObjet*Partenariat**Durée : 1 heure en fin de journée.*

a téléphoné vous rappellera
 veuillez rappeler est venu(e) vous voir

Message reçu par Mme BONNET.

MESSAGE

Reçu le 06/06/2006 à 11 heures

Destiné à

Nom M. AGUSSOL

De : M. BONVOISIN

Société BOIS ET CIE

☎ : 04.69.45.22.10 📠 :

 URGENTObjet

*Déplacement dans le Loiret ; Souhaite
 RDV de 2 H le 12/06 en début d'après-midi
 Client important ! Déplacez un RDV si
 nécessaire.*

a téléphoné vous rappellera
 veuillez rappeler est venu(e) vous voir

Message reçu par Mme BONNET.

MESSAGE

Reçu le 06/06/2006 à 9H30

Destiné à

Nom M. AGUSSOL

De : M. BLOIS

Société

☎ : 02.38.40.21.12 📠 :

 URGENTObjet*Reporter le RDV du lundi au vendredi matin.*

a téléphoné vous rappellera
 veuillez rappeler est venu(e) vous voir

Message reçu par Mme BONNET.

DOCUMENT 1

Calcul du montant du chiffre d'affaires réalisé avec le client Arvin Meritor SA

- Total des ventes facturéesTTC : _____
- Total des avoirs envoyésTTC : _____
- Chiffre d'affaires réaliséTTC : _____
HT : _____

CALCUL DE LA RISTOURNE À ACCORDER AU CLIENT ARVIN MERITOR SA

Période de référence :

AVOIR N° A060014

Chiffre d'affaires HT = €

Répartition par tranches :

Calcul de la ristourne :

➤ de 1 000 à 2 000.....à 2 % =	€	=.....
➤ de 2 001 à 4 000.....à 3 % =	€	=.....
➤ + de 4 000à 4 % =	€	=.....

Total ristourne HT = €

TVA 19,6 % = €

Total ristourne TTC = €

TABLEAU D'ANOMALIES
concernant la fiche de stock

(1) Cocher la ou les cases

Erreurs décelées ⁽¹⁾	Explication de l'erreur commise
N° du bon : Erreur de date <input type="checkbox"/> Erreur d'article <input type="checkbox"/> Erreur de quantité <input type="checkbox"/> Erreur de prix <input type="checkbox"/>	
N° du bon : Erreur de date <input type="checkbox"/> Erreur d'article <input type="checkbox"/> Erreur de quantité <input type="checkbox"/> Erreur de prix <input type="checkbox"/>	
N° du bon : Erreur de date <input type="checkbox"/> Erreur d'article <input type="checkbox"/> Erreur de quantité <input type="checkbox"/> Erreur de prix <input type="checkbox"/>	
N° du bon : Erreur de date <input type="checkbox"/> Erreur d'article <input type="checkbox"/> Erreur de quantité <input type="checkbox"/> Erreur de prix <input type="checkbox"/>	

CONTROLE DE LA FICHE DE STOCK

1) Définir la méthode du coût unitaire moyen pondéré après chaque entrée.

.....

2) Justifier le calcul du prix unitaire du stock 9.94 €, en date du 3 mai 2006.

.....

BEP Métiers de la comptabilité	
EP2 – ÉPREUVE TECHNIQUE : Activités professionnelles sur dossier	21/26

TABLEAU PRÉPARATOIRE AU CALCUL DE LA TVA À DECAISSER

	A	B	C	D
1				
2	OPÉRATIONS RÉALISÉES EN MAI 2006			
3	Opérations	Taux de TVA	Montant HT	
4	Ventes au taux normal	19,60%	6 772,76	
5	Acquisitions d'immobilisations	19,60%	986,99	
6	Achats de biens et services	19,60%	4 850,20	
7				
8	CALCUL DE LA TVA À DECAISSER DE MAI 2006			
9	Type de TVA	Montant réel	Montant arrondi à l'euro le plus proche	Observations
10	TVA collectée			
11	TVA déductible sur immobilisations			
12	TVA déductible sur autres biens et services			
13	TVA à payer			

DÉCLARATION DE TVA

N° Interieur - D02

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher cette case

A MONTANT DES OPERATIONS REALISEES			
OPERATIONS IMPOSABLES (HT)		OPERATIONS NON IMPOSABLES	
01	Ventes, prestations de services	04	Exportations hors CE
02	Autres opérations imposables	05	Autres opérations non imposables
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :	06	Livraisons intracommunautaires
		07	Achats en franchise

B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER			
TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine			
08	Taux normal 19,6 %	0200	
09	Taux réduit 5,5 %	0100	
10	Opérations réalisées dans les DOM		
10	Taux normal 8,5 %	0201	
11	Taux réduit 2,1 %	0100	
12			
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13	Ancien taux	0900	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 2310 A)	0900	
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600
<p>La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 2310 A.</p>		16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)
		17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires
		18	Dont TVA sur opérations à acquisition de biens

TVA DÉDUCTIBLE			
19	Biens constituant des immobilisations	0701	
20	Autres biens et services	0702	
21	Autre TVA à déduire	0799	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration (À convertir en euros si ce crédit est en francs)	0601	
23	Indiquer le pourcentage de déduction applicable pour la période à l'actif déclarant de 100 % <input type="text"/> %	24	Total TVA déductible (lignes 19 à 22)

CREDIT		TAXE A PAYER	
25	Credit de TVA (ligne 24 - ligne 16)	0705	
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 2515 joint	3002	
27	Credit à reporter (ligne 25 - ligne 26)	0003	
<p><i>Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration</i></p>		28	TVA nette due (ligne 16 - ligne 24)
<p>Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 28.</p>		29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 2310 A
		30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acomptes congés
		31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acomptes congés
		32	Total à payer (lignes 28 + 29 - 30 + 31)

Les dispositions des articles 24, 25 et 26 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent ; elles garantissent, pour les données vous concernant, auprès de notre centre des impôts, un droit d'accès et un droit de rectification. Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à soumettre auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (cf. notice de la déclaration CAD).

QUESTIONNAIRE

1) Quel est le type de famille de logiciel utilisé pour établir ce tableau ?

.....

2) Comment faire apparaître en A13 « crédit de TVA » au lieu de « TVA à payer » lorsque la TVA déductible est supérieure à la TVA collectée ?

.....
.....
.....

3) Comment faire apparaître dans ce tableau le crédit de TVA du mois précédent ?

.....
.....
.....

4) Comment faire pour éviter chaque mois la ressaisie de ce tableau ?

.....
.....
.....

5) Peut-on faire apparaître distinctement dans ce classeur, un tableau pour chaque mois de l'année, si oui comment procéder ?

.....
.....
.....
.....

AGENDA DE M. AGUSSOL

Document 10

12	LUNDI Monday	13	MARDI Tuesday	14	MERCREDI Wednesday	15	JEUDI Thursday	16	VENDREDI Friday	17	SAMEDI Saturday
7		7		7		7		7		7	
8		8		8		8		8		8	
9		9		9		9		9		9	
10		10		10		10		10		10	
11		11		11		11		11		11	
12		12		12		12		12		12	
13		13		13		13		13		13	
14		14		14		14		14		14	
15		15		15		15		15		15	
16		16		16		16		16		16	
17		17		17		17		17		17	
18		18		18		18		18		18	
19		19		19		19		19		19	
20		20		20		20		20		20	

BEP Métiers de la comptabilité
 EP2 – ÉPREUVE TECHNIQUE : Activités professionnelles sur dossier 26/26